



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 230418-032 : portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement Place de la République et rue des Escoumes, en agglomération.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande formulée par Madame CALOM Nathalie, en date du 17 avril 2023, en vue d'être autorisée à procéder à un déménagement au 6 place de la République.

Considérant que pour permettre l'exécution de ce déménagement et assurer la sécurité du propriétaire, des déménageurs et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : le **lundi 24 avril 2023, de 15h à 18h**, le stationnement et la circulation seront interdits 1 rue Leon Trabis, 4 et 6 Place de la République et sur la portion de la rue des Escoumes comprise entre l'intersection avec celle-ci et la rue Pierre Gipulo ;

ARTICLE 2 : La signalisation au droit et aux abords du déménagement sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin du déménagement par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 3 : le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt et les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Vinça, le 18 avril 2023.

**Le Maire,
Bruno GUÉRIN.**

